



Négociations ARRCO et AGIRC Compte rendu succinct de la réunion du 24 février 2011

Une fois de plus, il est démontré que l'action syndicale, et plus particulièrement l'appel de la CGT de ce jour à des rassemblements devant les chambres patronales, modifie le cours des événements.

Ce n'est pas un hasard si les organisations syndicales parties prenantes des négociations se sont montrées beaucoup plus vindicatives et convergentes lors de cette cinquième séance.

Il y avait vraiment de quoi après la présentation par le Medef de sa position sur les cotisations et sur le rendement des régimes.

Sans surprise, le Medef a rappelé sa farouche opposition à une augmentation des cotisations. Pour justifier de cette position, le représentant patronal a rejoué l'air du coût du travail trop élevé en France et des entreprises croulant sous les « charges » et autres prélèvements qui grèvent leur compétitivité.

Se refusant obstinément à une augmentation pourtant indispensable des cotisations, le Medef a présenté avec beaucoup de précautions oratoires un scénario porteur de nouvelles baisses des pensions servies par les régimes complémentaires. Rappelons ici que le nombre de retraités est en constante augmentation et que faute d'augmentation des ressources des régimes, les pensions des retraités actuels et futurs sont appelées à baisser.

La CGT a fait valoir qu'il était possible de financer les régimes complémentaires afin de garantir à chacun un niveau de vie équivalent à celui du temps de l'activité. Elle a rappelé que le niveau des dividendes distribués avait encore progressé de 13 % en 2010, en pleine période de crise, pour atteindre 250 milliards d'euros, soit plus que la totalité des dépenses de retraite en France, tous régimes confondus.

Elle s'est insurgée contre la baisse du taux de remplacement du salaire d'activité par la pension de retraite. Ainsi, à l'Arrco, pour une carrière de 40 ans et un taux contractuel de cotisation de 6%, le taux de remplacement instantané est passé de 26,9 % en 1993 à 19,80 % en 2010, soit une baisse de 26,34 %. Sur la même période, à l'Agirc, le taux de remplacement a baissé de près de 30 %.

Les autres organisations syndicales ont exprimé des positions très proches, considérant qu'on ne pouvait engager des discussions sur la base de ce blocage patronal sur les ressources. Elles ont, elles aussi, contesté un scénario qui verrait les salariés et les retraités de nouveau sacrifiés.

Le Medef s'est retrouvé en difficulté devant ce front syndical très large. Il a dû renoncer à présenter de nouvelles remises en cause des droits familiaux et conjugaux. Pour mémoire, il avait demandé que soient chiffrées l'ouverture de la réversion à 60, voire 62 ans (au lieu de 55 ans à l'Arrco), ainsi qu'une baisse du taux de réversion de 60 à 54 % dans les 2 régimes.

Après une suspension de séance, il a annoncé que les débats reprendraient le 9 mars avec un projet d'accord qui serait « remis sur table ».

La mobilisation de ce jour a déjà eu un premier effet positif sur ces négociations. Il n'est pas trop tard pour informer les salariés et travailler à de nouvelles initiatives d'ici le 9 mars prochain.

Pour rappel, les organisations de la CGT disposent de matériaux pour aller à la rencontre des salariés dans les entreprises : le tract confédéral, le diaporama, le hors série de la *NVO* « La bourse ou la vie » ainsi que ceux mis à disposition par l'Ugict.

La prochaine réunion se tiendra le 9 mars prochain.

La délégation CGT, conduite par Eric Aubin, était composée de Sylvie Durand, Anne Leloarer, Alain Drieu et Gérard Rodriguez